Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1984)

**Heft:** 724

**Rubrik:** Point de vue

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

c) dans le secteur industriel:

1º par une collaboration entre autorités publiques, services publics et industries en vue d'une utilisation optimale de l'énergie primaire, notamment par l'installation de production chaleur-force et la récupération de la chaleur; 2º par la récupération et le recyclage des matières et des déchets lorsqu'il en résulte une économie d'énergie appréciable;

3º par l'encouragement de l'amélioration de la durabilité des objets manufacturés.

d) dans le secteur de l'approvisionnement et de la transformation de l'énergie:

1º par l'obligation de rachat à des conditions adéquates du courant produit par les centrales du secteur agricole, immobilier et industriel:

2º par l'interdiction des tarifs dégressifs qui ne sont pas justifiés par les fondements de la politique cantonale en matière d'énergie et par une tarification conforme à ces derniers.

4. Le développement des sources d'énergie renouvelables est obtenu notamment:

 a) par la promotion d'installations utilisant ces énergies et des mesures permettant leur utilisation, immédiate ou future, dans l'architecture et l'aménagement du territoire;

 b) par la promotion de la chaleur de l'environnement, notamment par l'intégration optimale des sources de chaleur de l'environnement du lac, des cours d'eau, de la nappe phréatique et des rejets de chaleur dans l'approvisionnement énergétique;

c) par la prise en compte des sources d'énergie renouvelables dans le chauffage à distance, notamment en ce qui concerne sa température et le dimensionnement du réseau:

d) par l'encouragement de recherches et d'expériences dans le domaine des énergies renouvelables.

5. Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi.

6. Les investissements énergétiques des collectivités publiques s'inscrivent dans les objectifs du présent article. Les établissements publics sont liés par ces objectifs dans l'utilisation de leurs droits sociaux.

7. La loi règle tout ce qui concerne l'exécution du présent article.

POINT DE VUE

### Energie: le besoin sur commande

Fin octobre de l'année dernière, l'Institut National Genevois organisait un cycle de conférences sur les risques, les dangers et les avantages des installations nucléaires, et en particulier des surgénérateurs. Conférences contradictoires, suivis de débats animés par des spécialistes. Aujourd'hui, l'enregistrement de ces manifestations est disponible sous la forme d'un fascicule de quelque deux cent cinquante pages, bourrées de réflexions, de précisions et de détails utiles, une somme à vrai dire indispensable, parue sous le titre: «Energie et société — Les surgénérateurs, vrai ou faux problème.»

Les thèmes choisis (les besoins, les ressources et les techniques, puis l'approche socio-économique, ensuite les risques, la sûreté et les nuisances et enfin, en conclusion, l'énergie et la société) ont permis aux différents orateurs sollicités d'aller bien au-

delà de simples constats et de cerner les enjeux profonds du choix nucléaire.

Parmi eux, Jacques Neirynck, professeur à l'EPFL abordait «la clause du besoin dans l'approvisionnement en énergie électrique». Nous proposons à nos lecteurs sa contribution, pratiquement «in extenso», pour son intelligence et aussi sa clarté, mise en évidence extraordinairement perspicace des contradictions dans lesquelles se débat la Suisse au moment de voter les initiatives énergétiques.

PS. Adresse utile: Promenade du Pin 1, Genève (manifestation organisée en collaboration avec la Commission genevoise en matière d'énergie, l'Association pour l'appel de Genève et la Société suisse des ingénieurs nucléaires).

Il est inutile de tracer une prospective des besoins du consommateur en énergie pour trois raisons:

— toute prospective est à ce point aléatoire qu'elle ne constitue, le plus souvent, qu'un pur jeu de l'esprit. Personne n'avait prévu en 1972, voici dix ans, les deux chocs pétroliers qui nous déterminent entièrement aujourd'hui;

— le mot «besoin», quand il s'applique à l'énergie consommée en Occident, n'a aucune définition objective et constitue une source de malentendus soigneusement entretenus;

— contrairement à ce qu'une telle prospective laisserait entendre, en Occident ce n'est pas l'offre qui s'adapte à la demande mais l'inverse...

#### UNE NÉCESSITÉ OU UNE ENVIE

Selon le dictionnaire Robert, le mot «besoin» signifie: «exigence née de la nature ou de la vie sociale», ce qui souligne bien les deux sources du besoin: d'une part, la nécessité stricte de survivre

qui est impérieuse, contraignante, inévitable; d'autre part, l'obligation de s'insérer dans la société qui est relative, variable, modifiable. Dans sa première acception, au sens fort, le mot «besoin» est synonyme de nécessité, exigence, voire dénuement, misère, indigence: qui peut négliger ce besoin-ci? Dans sa deuxième acception, au sens faible, le mot «besoin» est synonyme d'envie, de désir, d'appétit; qui ne pourrait contrôler ce besoin-là?

Le mot «besoin» a donc été admirablement choisi à mi-distance entre deux significations contradictoires. On ne pouvait pas mieux faire si l'on désirait établir l'équivoque et entretenir la confusion. Grâce à ce savant malentendu, le discours des marchands d'énergie s'articule autour de deux propositions:

1. Il est obligatoire de satisfaire les besoins des consommateurs (les besoins étant entendus au sens fort).

SUITE ET FIN AU VERSO

POINT DE VUE (suite)

## **Energie: le besoin sur commande**

2. Il n'y a pas de limites aux besoins des consommateurs (les besoins étant entendus au sens faible).

On peut dès lors tirer, en toute logique apparente, en jouant sur les deux sens du mot «besoin», la conclusion:

La production d'énergie croîtra régulièrement sans que l'on puisse lui imposer une limite (...)

Quels sont les faits qui se dissimulent sous cette logomachie?

Il y a deux siècles, le Genevois moyen ne consommait pratiquement pas d'énergie non renouvelable; il se chauffait au bois, s'éclairait avec une lampe à huile ou une bougie, se déplaçait à pied ou à cheval. Ses besoins, au sens fort, étaient satisfaits. Aujourd'hui, il consomme entre 4 et 5 kW d'équivalent énergétique, c'est-à-dire 4 à 5 kWh chaque heure du jour et de la nuit. Il a accru sa consommation dans un rapport infini et, apparemment, ses besoins, au sens faible, ne sont pas satisfaits. Selon les règles énoncées plus haut, ils ne peuvent l'être qu'au prix d'une consommation infinie, ce qui n'a aucun sens.

L'habitant des Etats-Unis consomme environ deux fois plus d'énergie que le Suisse; il est plus mal logé, plus mal nourri, plus mal vêtu; il n'y a donc aucun rapport entre le confort et la consommation d'énergie. Les seuls climatiseurs américains consomment autant d'énergie que toute la Suisse. Pour vivre dans cet inconfort, les Américains au nord du Rio Grande consomment près du tiers de l'énergie mondiale, alors qu'ils ne représentent que 6% de la population mondiale. Réciproquement, l'Asie, moins les possessions russes, la Chine et le

Japon, contient le tiers de la population mondiale et consomme 7% de l'énergie mondiale.

Rappelons que le revenu par habitant est en Suisse environ 200 fois plus élevé qu'au Bangla Desh, ce qui constitue une bonne estimation du rapport des consommations d'énergie dans les deux pays.

Face à ces chiffres, parler de besoin d'énergie dans ce pays, constitue à la fois un mensonge, une dérision et une imposture. Si nous éprouvons un besoin, c'est bien celui d'une diminution de notre consommation d'énergie à la fois pour satisfaire aux exigences de la justice distributive la plus élémentaire et pour améliorer notre santé physique et mentale qui pâtit aujourd'hui de notre surconsommation. Nous nous sentirions beaucoup mieux si nous utilisions davantage nos jambes et moins la voiture, l'ascenseur et le remonte-pente mécanique. Nous nous porterions mieux si nous consommions simplement des céréales, des fruits et légumes de saison plutôt que ce régime surchargé en viande, en graisse, en sucre et en alcool où les produits sont surgelés, en conserve, précuisinés, suremballés, toutes choses qui consomment beaucoup d'énergie pour dégrader la qualité diététique et gastronomique des aliments. On trouvera facilement d'autres exemples.

#### UNE LOI NATURELLE...

On objectera à ces projets d'économies dans la consommation d'énergie qu'ils vont à l'encontre de la volonté populaire et qu'il n'est, dans une démocratie, pas d'autre possibilité que de s'incliner devant celle-ci. Ceci nous amène au troisième point de la démonstration.

Celle-ci laisse entendre que la demande d'énergie croît spontanément, comme s'il s'agissait d'une loi naturelle dont il faut bien tenir compte.

Je soutiendrai que c'est l'inverse. Le surconsommateur occidental est à peu près aussi libre de sa

consommation qu'un Polonais est libre de choisir son syndicat.

Je croirais plus volontiers à la croissance spontanée de la consommation occidentale s'il n'existait pas une publicité omniprésente dont le seul objectif est d'inciter à la consommation. Publicité dans les médias, sur la voie publique, dans les boîtes postales, aux vitrines des magasins. Publicité aussi dans les rapports sociaux où chacun se fait l'annonceur involontaire de ses vêtements, de sa voiture, de sa télévision en couleur, etc. Quel est l'effet de cette publicité?

#### L'EMBALLEMENT PUBLICITAIRE

Selon la formule consacrée, elle agit en deux temps:

- elle nous persuade tout d'abord que nous avons envie de ce dont nous n'avons jamais eu besoin;
- elle nous persuade ensuite que nous avons besoin de ce dont nous avons maintenant envie.

En d'autres mots, pour reprendre la distinction établie plus haut, la publicité fait surgir du néant le besoin (au sens faible) et puis le fait prendre pour le besoin (au sens fort). En fin de compte, nous sommes réellement convaincus d'avoir besoin d'une télévision en couleur, d'une brosse à dents électrique ou d'un voyage en Thaïlande dont nous nous passions voici dix ans sans en éprouver la moindre nécessité.

Pour obtenir cet effet, la publicité nous convainc que notre bonheur dépend de ces objets. Elle associe à ces produits des êtres jeunes, beaux, élégants, détendus; elle nous fait croire, par exemple, que notre jeunesse sera en quelque sorte prolongée par l'achat d'une marchandise.

La publicité n'est donc pas cette activité anodine, plaisante, gratuite que l'on croit, mais bien une subversion systématique, à des fins mercantiles, des valeurs traditionnelles sur lesquelles repose une société: la sobriété; la solidarité; la simplicité; la stabilité. En prétendant que des biens aussi immatériels que l'amour, la jeunesse ou la distinction s'achètent, la publicité engendre une atmosphère de désillusion. Bien que nous ayons davantage de besoins satisfaits que nos ancêtres, nous nous sentons curieusement plus insatisfaits qu'eux et nous le serons de plus en plus, au fur et à mesure que la publicité nous fera croire que nous pourrions satisfaire nos aspirations affectives ou spirituelles par l'achat de certains produits. Plus nous serons insatisfaits, plus nous serons tentés de compenser en consommant davantage: la publicité a donc un effet d'emballement, de croissance exponentielle qui en est l'effet le plus pervers.

En fin de compte, il faut savoir ce que l'on veut vraiment. Notre société est fondée sur l'idéologie du productivisme, sur la mythologie de la croissance, qui n'est qu'une idéologie parmi d'autres.

#### LE PRODUCTIVISME TOUT-PUISSANT

Dans le modèle dominant de société, le progrès se mesure à la quantité de biens produits, dont l'énergie consommée constitue «grosso modo» une mesure globale. La prétendue théorie des besoins du consommateur n'est qu'un artifice rhétorique parmi d'autres pour défendre l'idéologie productiviste. Au nom d'une idéologie, on peut évidemment défendre à peu près n'importe quoi.

Lorsqu'un dictateur militaire, appelé Jaruzelski, prétend défendre les intérêts de travailleurs en leur interdisant de se syndiquer, ou encore qu'il n'y a pas d'autre politique possible que la sienne, il pratique le même genre de malversation que ceux qui prétendraient ici que plus nous produirons, plus nous serons heureux, ou encore qu'on ne peut pas résister à la demande d'énergie...

Jacques Neirynck.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# La fin justifie les moyens

On voudra bien m'excuser de revenir une dernière fois sur cette initiative pour un service civil, si heureusement écartée...

A dire vrai, ce n'est pas tant le résultat en soi qui me paraît remarquable — 48% des citoyens suisses manifestant qu'ils se moquent éperdument de la défense nationale et du sort des objecteurs, cependant que 18% à peu près se montraient partisans du service civil, cependant que 34% n'en voulaient rien — que la manière dont ce résultat a été obtenu.

A ce propos, deux anecdotes.

— Un officier qui soutenait l'initiative s'adressant à l'un de ses confrères, et l'autre acceptant de signer la déclaration en faveur du service civil. Et puis, sans doute vertement chapitré par ses amis politiques et par ses pairs, avant par ailleurs oublié une signature donnée dans un moment de générosité, revenant en arrière, contestant d'avoir signé... Et l'un des initiateurs se rendant chez lui pour lui présenter la photocopie de sa signature... Et notre homme consterné. Et l'initiateur, un saint homme, ne voulant pas abuser et disant quelque chose comme: «Je ne veux pas vous faire des misères... Nous allons rédiger un communiqué, que nous signerons tous les deux, disant qu'il y a eu malentendu.» Rédigeant un texte de trois lignes, aussitôt signé par les deux parties, et l'envoyant à l'un des grands quotidiens de la place.

Jusque-là, rien qui ne soit tout à l'honneur des deux parties, ou du moins, comme on dit, pas de quoi fouetter un chat. Mais ici, les choses se gâtent: le quotidien, soit perfidie, soit incurie, fait paraître le texte sous la seule signature de l'initiateur, donnant ainsi l'impression qu'il y a eu tentative de magouille de la part des partisans, et qui plus est, aux dépens d'un officier honorablement connu!

Tout ceci n'est rien en comparaison de ma seconde anecdote!

Le colonel, président de la Société suisse des officiers, adressant à tous les membres de ladite société une circulaire, recommandant de voter non — ce qui est son droit le plus strict, je dirais même: son devoir, si telle est sa conviction.

Mais affirmant dans sa circulaire:

- a) Qu'il est démontré que les objecteurs sont dans leur majorité des a-sociaux et des simulateurs (*Drückeberger*: carotteurs, escrocs...) Sans examiner de plus près la «démonstration» qui a conduit à de si étranges résultats, voyons que nous avons devant nous un homme qui, ou bien ne sait pas ce qu'il dit, ou bien ne croit pas à ce qu'il dit car enfin, si les objecteur *sont* des a-sociaux et des simulateurs, on voit mal quel avantage il peut y avoir à vouloir les incorporer me voit-on souhaiter qu'on oblige à venir dans mes classes des jeunes a-scolaires, fort décidés à ne rien faire et à tricher en toute occasion?
- b) La suite est encore plus grave: affirmant que l'acceptation de l'initiative aurait pu, dans les douze années à venir, faire disparaître deux à trois divisions le moins qu'on puisse dire, c'est que ces chiffres paraissent bien contestables et que cela, les initiateurs le savaient, mais qu'ils ont dissimulé la chose au public. Avec cette dernière affirmation, c'est à la calomnie pure que recourt le colonel, et au mensonge caractérisé, à moins qu'encore une fois, il ne sache pas ce qu'il dit.

Voilà pourtant où nous en sommes: Not kennt kein Gebot. La fin justifie les moyens! J. C.

MOTS DE PASSE

### **Anniversaire**

Parce que les saisons se répètent les saisons marquent le retour des saisons.

Hélène Bezençon.